# **SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »**



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

#### **DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

- 6 FEV. 2020

#### **SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020**

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION:**

# N°2020-01-01: APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2019

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	68	voix
Délégués présents	7	totalisant	68	voix
Délégués excusés et représentés	5	totalisant	17	voix
Délégués absents excusés	3	totalisant	15	voix

Pour	85 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	

L'an deux mil vingt, le trois février, à seize heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 24 janvier 2020.

#### **DELEGUES PRESENTS**

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)

Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M.HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. GRESSIER, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94 (1 voix) qui a donné pouvoir à M. HELIN

M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS

M. DOUET, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK

M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. GRESSIER

Mme PONCELIN, représentante de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER

#### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix) Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix)

M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

#### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS**

Mme AINAOUI, ingénieure et animatrice SAGE Marne Confluence

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

M. DEPEGE, responsable des affaires générales

Mme JANNE, ingénieure et animatrice du Contrat Trames verte et bleue

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

#### **DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE**

# N°2020-01-01: APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2019

#### Le Comité Syndical;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu le compte-rendu analytique de la réunion du Comité Syndical du 6 décembre 2019;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

#### Après examen et délibéré :

• Approuve le compte-rendu analytique de la réunion du Comité Syndical du 6 décembre 2019.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 3 février 2020 les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente. Le Président,

Sylvain BERRIOS

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
- 6 FEV. 2020

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu de l'envoi en Préfecture le 4 février 2020 Reçu en Préfecture le 6 février 2020 et de la publication le 6 février 2020

Le Président





# COMITE SYNDICAL - SEANCE DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2019 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	4	totalisant	58	Voix
Délégués présents	7	totalisant	58	voix
Délégués excusés et représentés	3	totalisant	15	voix
Délégués absents excusés	5	totalisant	27	voix

Le Président,

Sylvain BERRIOS

Le 6 décembre 2019, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30 sous la présidence M. Sylvain BERRIOS Président.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois est désigné secrétaire de séance

#### <u>DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE</u> SEANCE

Mme BEYELER est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte

#### **DELEGUES PRESENTS**

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)

Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

Mme CAPORAL, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, suppléante, (12 voix)

Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix)

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne, suppléant (1 voix)

Mme MANCA, représentante de Ports de Paris Seine Amont, suppléante (1 voix)

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix) qui a donné pouvoir à Mme MANCA

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix) qui a donné pouvoir à M. FLESSELLES

M.HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS

#### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

Mme RICHARD, Chambre de métiers 94 (1 voix)

M. GRESSIER, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. DOUET, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix),

M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

M. BOURRE, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne », suppléant, Mme DESROUSSEAUX, représentante de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne », suppléante, Mme TOLLARD, Mme MAGNE et M. PAVIE représentants de l'EPT Paris Est Marne et Bois, suppléants

M. DOUSSET, M. FEMEL, M. STHOREZ et Mme SEGUI représentants de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, suppléants,

M. BARNAUD et M. CATHALA, représentants de la Métropole du Grand Paris, suppléants,

#### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS**

M. DELLA MUSSIA, Maire-Adjoint de la Ville de Chennevières-sur-

MME AINAOUI, ingénieure et animatrice SAGE Marne Confluence Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

M. DEPEGE, responsable des affaires générales

Mme JANNE, ingénieure et animatrice du Contrat Trames verte et bleue

- Approbation du compte-rendu analytique des décisions prises par le Comité Syndical le 17 juin 2019 : Unanimité 73 voix
- Autorisation de versement de l'indemnité de conseil au Comptable Public du Syndicat Marne Vive pour l'année 2019 : Unanimité 73 voix
- Approbation de la Décision Modificative N°2 de l'exercice 2019 : Unanimité 73 voix
- Approbation du taux et du montant de la participation des membres et des non-membres pour l'année 2020 : Unanimité 73 voix
- Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB): Unanimité 73 voix
- Approbation du règlement intérieur de la commande publique : Unanimité 73 voix
- Approbation de la convention d'occupation de la maison de quartier de la Pie : Unanimité 73 voix
- Approbation de la convention de mise à disposition pour deux agents de la ville de Saint Maur des Fossés : Unanimité 73 voix
- Approbation de la création d'un poste de la filière technique et du lancement de la procédure de recrutement : Unanimité 73 voix
- 10. Approbation du tableau des effectifs : Unanimité 73 voix
- 11. Autorisation du lancement de la procédure de marché adaptée « campagnes de mesures bactériologiques en Marne pour l'été 2020 » : Unanimité 73 voix
- 12. Autorisation du lancement de la procédure de marché adaptée « assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation des profils de baignade sur le territoire du Sage Marne Confluence » : Unanimité 73 voix
- 13. Approbation de la stratégie Pluviale : demande de subvention pour le poste et recours à une Assistance à maitrise d'ouvrage : **Unanimité 73 voix**
- Dont Acte: point avancement de la mise en œuvre du SAGE: Unanimité 73 voix

Fin de séance: 17H30

# Marna Vivo

### **SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »**

#### DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICATURE DU VAL-DE-MARNE

### SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020 - 6 FEV. 2020

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION:**

#### N°2020-01-02: APPROBATION DE L'AFFECTATION PROVISOIRE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	68	voix
Délégués présents	7	totalisant	68	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	5	totalisant	17	voix
Membres/Délégués absents excusés	3	totalisant	15	voix

Pour	85 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	

L'an deux mil vingt, le trois février, à seize heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 24 janvier 2020.

#### **DELEGUES PRESENTS**

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)

Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M.HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. GRESSIER, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94 (1 voix) qui a donné pouvoir à M. HELIN

M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS

M. DOUET, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK

M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. GRESSIER

Mme PONCELIN, représentante de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER

#### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix)

M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

#### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS**

Mme AINAOUI, ingénieure et animatrice SAGE Marne Confluence

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

M. DEPEGE, responsable des affaires générales

Mme JANNE, ingénieure et animatrice du Contrat Trames verte et bleue

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

#### DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

#### N°2020-01-02: APPROBATION DE L'AFFECTATION PROVISOIRE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

#### Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la clôture des écritures comptables de l'exercice 2019 intervenue le 31 décembre 2019 ;

Vu le résultat de la section de fonctionnement du budget 2019 qui s'élève à +514 087,38€;

Vu le solde d'exécution net de la section d'investissement du budget 2019 qui s'élève à + 44 154,54 ;

**Considérant** l'intérêt de pouvoir reprendre, dès le budget primitif 2020, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2019;

**Considérant** qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M14, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement par délibération ;

**Considérant** qu'il conviendra de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 après l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif de l'exercice 2019 ;

Vu le projet de budget primitif 2020 du Syndicat Marne Vive présenté en séance ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

#### Après examen et délibéré :

- Décide d'affecter provisoirement le résultat de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 du Syndicat Marne, de la façon suivante :
  - o affectation en section de fonctionnement : 514 087,38 €
     o affectation en section d'investissement : 44 154,54 €
- **Confirme** que ces affectations provisoires du résultat de l'exercice 2019 sont incluses dans le budget primitif 2020 du budget du Syndicat Marne Vive voté en cette même séance.
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 3 février 2020, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente. Sylvain BERRIOS

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
de l'envoi en Préfecture le 4 février 2020
Reçu en Préfecture le 6 février 2020
et de la publication le 6 février 2020

-6 FEV. 2020



## **SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »**



# DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICALE DU VAL-DE-MARNE

# SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020 6 FEV. 2020

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION:**

#### N°2020-01-03: APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS 2020

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	68	voix
Délégués présents	7	totalisant	68	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	5	totalisant	17	voix
Membres/Délégués absents excusés	3	totalisant	15	voix

Pour	85 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	

L'an deux mil vingt, le trois février, à seize heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 24 janvier 2020.

#### **DELEGUES PRESENTS**

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)

Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M.HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. GRESSIER, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94 (1 voix) qui a donné pouvoir à M. HELIN

M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS

M. DOUET, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK

M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. GRESSIER

Mme PONCELIN, représentante de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER

#### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix)

M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

#### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS**

Mme AINAOUI, ingénieure et animatrice SAGE Marne Confluence

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

M. DEPEGE, responsable des affaires générales

Mme JANNE, ingénieure et animatrice du Contrat Trames verte et bleue

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

#### **DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE**

#### N°2020-01-03: APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS 2020

#### Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la délibération n°2019-12-05 en date du 6 décembre 2019 relatif au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2020;

Vu le projet du programme prévisionnel d'actions de l'exercice 2020 présenté en séance, ci-annexé ;

Considérant que le Syndicat Marne Vive, pour l'année 2020, se concentrera sur la mise en œuvre du SAGE, du contrat d'actions trames vertes et bleues 2018-2023 et du plan paysage, en mettant l'accent particulièrement sur les enjeux « Baignade », « Eau dans la ville » et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE;

Considérant que son action visera à accompagner les acteurs locaux dans leurs projets via une expertise et un appui opérationnel, à réaliser les études concourant à la mise en œuvre du SAGE et du contrat, à animer les instances, à formuler les avis sur la compatibilité et/ou la conformité avec le SAGE et à suivre et accompagner les plans et démarches territoriales ;

Considérant que, pour la bonne réalisation de ces missions, le Syndicat procèdera au recrutement d'un agent supplémentaire, à la mise en place de plusieurs marchés publics, à la mise en conformité réglementaire et la modernisation des outils administratifs ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu de l'envoi en Préfecture le 4 février 2020 Reçu en Préfecture le 6 février 2020 et de la publication le 6 février 2020

#### Après examen et délibéré :

- Approuve le programme prévisionnel d'actions 2020 ci-après annexé ;
- Autorise le lancement des marchés et consultations nécessaires à la réalisation de ce programme d'actions;
- Autorise la sollicitation des subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre de ces actions et de signer les conventions et documents s'y rapportant, notamment pour les études suivantes :
  - o Détermination de la qualité du ru de Chantereine et établissement d'un plan d'actions;
  - Mise en œuvre des objectifs généraux 3 et 4 du SAGE relatifs au renforcement écologique et paysager de la Marne et de ses affluents.
- Dit que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets de l'exercice 2020 et suivants.
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 3 février 2020, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction competente FECTURE DU VAL-DE-MARNE

- 6 FEV. 2020



# Marne Vive

# **SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »**

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICALIRE DU VAL-DE-MARNE

# SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020 6 FEV. 2020

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION:**

#### N°2020-01-04: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	68	voix
Délégués présents	7	totalisant	68	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	5	totalisant	17	voix
Membres/Délégués absents excusés	3	totalisant	15	voix

Pour	85 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	

L'an deux mil vingt, le trois février, à seize heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 24 janvier 2020.

#### **DELEGUES PRESENTS**

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)

Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M.HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. GRESSIER, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94 (1 voix) qui a donné pouvoir à M. HELIN

M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS

M. DOUET, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK

M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. GRESSIER

Mme PONCELIN, représentante de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER

#### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix) Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix)

M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

#### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS**

Mme AINAOUI, ingénieure et animatrice SAGE Marne Confluence

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

M. DEPEGE, responsable des affaires générales

Mme JANNE, ingénieure et animatrice du Contrat Trames verte et bleue

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

#### **DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE**

#### N°2020-01-04: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020

#### Le Comité Syndical;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

**Vu** la délibération n°2019-12-05 en date du 6 décembre 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 ;

**Vu** la délibération n°2020-01-02 du 3 février 2020 approuvant l'affectation provisoire de résultat de l'exercice 2019 du budget du Syndicat Marne Vive;

**Vu** la délibération n°2020-01-03 approuvant le programme prévisionnel d'actions 2020 du Syndicat Marne Vive;

Vu le projet de budget primitif 2020 présenté en séance, ci annexé ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

### Après examen et délibéré

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020, voté par chapitre, en équilibre section par section, ci-annexé.
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 3 février 2020, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de défèrer la présente décision devant la juridiction compétente. Le Président,

Sylvain BERRIOS

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

- 6 FEV. 2020

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu de l'envoi en Préfecture le 4 février 2020 Reçu en Préfecture le 6 février 2020 et de la publication le 6 février 2020



# *>* ≈

## **SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »**

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAPREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

#### **SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020**

- 6 FEV. 2020

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION:**

# N°2020-01-05 : APPROBATION DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LAPROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD) AVEC INFOCOM'94

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	68	voix
Délégués présents	7	totalisant	68	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	5	totalisant	17	voix
Membres/Délégués absents excusés	3	totalisant	15	voix

Pour	85 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	

L'an deux mil vingt, le trois février, à seize heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 24 janvier 2020.

#### **DELEGUES PRESENTS**

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)

Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M.HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. GRESSIER, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94 (1 voix) qui a donné pouvoir à M. HELIN

M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS

M. DOUET, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK

M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. GRESSIER

Mme PONCELIN, représentante de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER

#### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix)

M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

#### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS**

Mme AINAOUI, ingénieure et animatrice SAGE Marne Confluence

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

M. DEPEGE, responsable des affaires générales

Mme JANNE, ingénieure et animatrice du Contrat Trames verte et bleue

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

#### DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

# N°2020-01-05 : APPROBATION DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LAPROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD) AVEC INFOCOM'94

#### Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement général sur la protection des données N°2016/679 du 27 avril 2016

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

**Vu** la délibération n°2018/28 du 26 juin 2018 du Syndicat Infocom'94 fixant les tarifs de prestations du Syndicat ;

**Vu** la délibération n°2018/39 du 25 septembre 2018 du Syndicat Infocom'94 approuvant la convention d'accès aux services informatiques mutualisés pour le Syndicat Marne Vive ;

**Vu** la délibération n°2019-02-7 du 21 février 2019 du Syndicat Marne Vive approuvant la convention d'accès aux services informatiques mutualisés proposés par le syndicat Infocom'94;

Vu le projet de contrat entre le Syndicat Infocom'94 et le Syndicat Marne Vive ci-annexé ;

Considérant que le Syndicat Marne Vive doit répondre aux obligations légales en matière de RGDP et que le syndicat Infocom'94 dispose, dans le cadre du conventionnement pré-cité, d'un contrat permettant de remplir les missions de Délégué à la Protection des Données (DPD), d'informer et de conseiller sur les obligations, de contrôler le respect du règlement général, de dispenser des conseils et de coopérer avec l'autorité de contrôle;

**Considérant** que le contrat est d'une durée de trois ans, qu'il prendra effet à sa date de signature et qu'il s'élève à 2,71% du montant des prestations assurées l'année N-1;

Sur proposition de Monsieur le Président,

#### Après examen et délibéré :

- Autorise le Président à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec Infocom'94 et tous les documents s'y rapportant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que les dépenses seront prévues aux articles correspondants du budget 2020 et suivants.
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 3 février 2020, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de défèrer la présente décision devant la juridiction compétente.

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu de l'envoi en Préfecture le 4 février 2020 Reçu en Préfecture le 6 février 2020 et de la publication le 6 février 2020

Sylvain BERRIOS

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

-6 FEV. 2020